



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 07/08/2023*

L'an deux mille vingt-trois et le sept du mois d'août à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL, Présidente**.

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **31/07/2023**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Géraldine BASTARAUD (en visioconférence), Kénia MALADIN-NEBOT (en visioconférence), Betty BESRY ((en visioconférence) en visioconférence)
Messieurs Jean-Claude MAES, François NAVIS (en visioconférence), Jacques MALADIN, Alain TENEBBA, Joel TOTO, Guy ACCIPÉ, Charles, Rolly, Salif FABULAS, Edmond LANCLAS (en visioconférence)

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Madame Maguy FUMONT-SAMSON

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Madame Joselaine GELABALE
Monsieur Camille PELAGE

POUVOIR : Madame Maguy FUMONT-SAMSON à Joel TOTO

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 13 (dont 5 en visioconférence) Pouvoir = 1 Absents = 3 Votants = 14

SECRETAIRE : Madame Francette JACQUES

Délibération n°2023-08-07/ 07 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER-MISE EN PLACE D'ATELIERS DE PROFESSIONNALISATION DES ENTREPRISES EN MATIERE DE MARCHÉS PUBLICS

Dr Maryse ETZOL, Présidente rappelle qu'afin d'accompagner les socioprofessionnels de Marie-Galante à répondre aux marchés publics, la CCMG peut proposer des ateliers de professionnalisation en matière de marchés publics, afin d'acquérir les bases de la réponse administrative et de la rédaction du mémoire technique.

Ces ateliers, gratuits, seraient destinés aux socioprofessionnels de Marie-Galante et se dérouleraient à la CCMG. Le projet est dimensionné pour 15 participants.

Participer à la préparation ou au suivi des marchés publics à titre administratif, technique ou comptable, exige un niveau de connaissances sur les marchés et leur nouvelle réglementation. Ces formations sur les connaissances de base des marchés publics permettront de comprendre l'essentiel des procédures et de l'environnement de la commande publique, afin de dialoguer plus efficacement avec les autres acteurs de l'achat public.

L'objectif est de faire monter en compétence les entreprises de Marie-Galante et de leur permettre de mieux répondre à la commande publique. Le parcours proposé est le suivant :

- Acquérir les bases pour répondre aux marchés publics (connaître les bases de la commande publique, savoir détecter et trouver ses marchés, savoir décrypter un DCE, savoir monter un dossier de réponse) ;
- Acquérir les bases d'un bon mémoire technique (avoir la meilleure note en apportant une réponse pertinente à l'affaire, optimisation du ratio temps passé/succès ...).

Dans ce cadre, la CCMG peut déposer un dossier de subvention au titre du programme LEADER 2014-2020. Le coût prévisionnel de cette opération est de 9 270,08 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Montant HT	% par rapport à l'aide publique	% par rapport au coût total
FEADER	6 674,46	90%	
Région Guadeloupe	741,61	10%	
Sous-total financeurs publics	7 416,06	100%	80%
Autofinancement CCMG	1 854,02		20%
TOTAL	9 270,08		100%

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet portant sur la mise en place d'ateliers de professionnalisation sur les marchés publics,

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le plan de financement susmentionné,

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Madame la Présidente à solliciter une demande subvention au titre du programme LEADER à hauteur de 80% du coût de l'opération,

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en sous-Préfecture le
- l'affichage le

17 AOUT 2023

17 AOUT 2023

Ont signé tous les membres présents.
Pour expédition conforme,
La Présidente,

Dr. Maryse

